

Extrait du registre des décisions

Bureau du 25 septembre 2025

n° 138-25

Objet : RS - FEDER massif des Alpes - Demande de subvention pour l'opération Caffé/Monge

- date de convocation le 19 septembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-cinq septembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Vérel-Pragondran, salle polyvalente, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 31

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sainte-Reine

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod -

Christelle Favetta-Sieyes - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Hervé Ferroud-Plattet

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Jean-François Poitou

Philippe Gamen

Michel Dyen

Valentin Hachet

Jocelyne Gougou

Christian Berthomier

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Maryse Fabre à Damien Regairaz - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Daniel Rochemaix à Franck Morat

- conseillers excusés : 18

Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Marcel Ferrari - Philippe Ferrari - Sandra Ferrari - Jean-Pierre Fressoz - Hélène Jacquemin - Max Joly - Sylvie Koska - Luc Meunier - Vincent Miguet - Pascal Mithieux - Marie Perrier - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 25 septembre 2025

délibération n° 138-25

objet **RS - FEDER massif des Alpes - Demande de subvention pour l'opération Caffé/Monge**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, rappelle que Grand Chambéry réalise actuellement des travaux d'aménagement entre les places Caffé et Monge à Chambéry.

Situées dans le centre-ville, elles concentrent de nombreux locaux publics, culturels et commerciaux (préfecture, école, Carré Curial...) et accueillent un flux important de piétons, cyclistes, automobilistes et usagers des transports en commun.

Pour répondre aux enjeux de sécurité, de confort et d'attractivité, Grand Chambéry réalise, depuis le 26 mai 2025 pour une durée prévisionnelle de 5 mois, un projet d'aménagement global et ambitieux. L'objectif est de réorganiser l'espace public pour mieux le partager et améliorer les conditions de déplacement pour tous les usagers.

Le plan de financement est le suivant :

- dépenses prévisionnelles : 779 k€,
- participation de la Ville de Chambéry : 245 k€,
- reste à charge Grand Chambéry : 534 k€,
- participation minimale de Grand Chambéry : 20 %, soit 156 k€,
- subventions possibles à solliciter : jusqu'à 378 k€.

Il est proposé de déposer un dossier pour l'opération Caffé/Monge dans le cadre de l'appel à projets de soutien à la mobilité durable et à l'accessibilité dans le massif des Alpes (FEDER massif des Alpes).

Le taux de financement minimal possible est de 40 % du montant de l'opération, soit 312 k€ pour l'opération identifiée.

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les demandes de subvention,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : de solliciter une subvention la plus élevée possible pour le financement de l'opération Caffé/Monge dans le cadre de l'appel à projets de soutien à la mobilité durable et à l'accessibilité dans le massif des Alpes (FEDER massif des Alpes).

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer les documents à intervenir,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

138-25

Objet de l'acte : RS - FEDER massif des Alpes - Demande de subvention pour l'opération Caffé/Monge

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 25 septembre 2025

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250925-lmc1H34310H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H34310H1

Date de transmission en Préfecture : 26 septembre 2025

Date de réception en Préfecture : 26 septembre 2025

Date de publication sur le site internet: lundi 29 septembre 2025